

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

TROISIÈME COMMISSION
47e séance
tenue le
vendredi 18 novembre 1988
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 47e SEANCE

Président M. ABULHASAN (Koweït)

puis : M. JATIVA (Equateur)

SOMMAIRE

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES
REFUGIES (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2.750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/43/SR.47
6 décembre 1988
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR: **HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES (suite)** (A/43/3, 12 et Add.l. A/43/226-S/19649. A/43/370, A/43/371-S/19894. A/43/373, 383, A/43/463-E/1988/106. A/43/510-S/20091. A/43/523, 533. 591. 709. 717 et Add.l et Corr.1; A/C.3/43/6)

1. M. BOSCHWITZ (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il se sent personnellement engagé en ce qui concerne l'aide aux réfugiés car lui-même a fui l'Allemagne hitlérienne. Plus récemment, il a été profondément touché par une visite qu'il a faite dans les camps de réfugiés situés en Thaïlande où la tâche accomplie par le HCR pour soulager le sort tragique de milliers de réfugiés du sud-est asiatique est remarquable.

2. Il a le plaisir de constater que les perspectives d'avenir pour les réfugiés dans le monde entier se sont améliorées ces trois dernières années, en partie grâce à une diplomatie bien menée. Le HCR a organisé le retour des réfugiés du sud du Soudan en Ouganda, et du Honduras en El Salvador dans des circonstances extrêmement difficiles. Il a également joué un rôle important dans l'organisation de conférences régionales sur la situation des réfugiés en Afrique australe, en Amérique centrale et dans le sud-est asiatique, conférences grâce auxquelles on peut espérer trouver des solutions à des problèmes qui existent de longue date. Le HCR a également négocié avec la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement de nouveaux accords prometteurs relatifs à des projets de développement dans un certain nombre de pays africains confrontés à de graves problèmes de réfugiés. Le Comité exécutif du HCR a également créé un fonds d'affectation spéciale chargé d'étudier la faisabilité des projets de développement. Il faut louer le Haut Commissariat d'avoir axé ses efforts sur l'aide aux réfugiés et l'assistance au développement. M. Boschwitz se félicite également des réformes internes entreprises au HCR, et surtout des changements intervenus en matière de politique du personnel, changements qui ont amélioré les relations entre le personnel et la direction notamment en ce qui concerne le personnel en poste dans des régions où les conditions de vie sont difficiles.

3. Toutefois, les réformes en matière de diplomatie et de gestion ne seront efficaces que si le financement est adéquat. A cet égard, il faut féliciter le HCR d'avoir surmonté sa crise financière en présentant des programmes qui ont bénéficié d'un appui sérieux parce qu'ils étaient crédibles et exécutés avec efficacité.

4. La protection des réfugiés incombe, en dernier ressort, à l'ensemble de la communauté internationale qui doit assurer la défense de leur vie et de leurs droits. Le HCR doit jouer un rôle catalyseur en associant les gouvernements, les institutions des Nations Unies et les organisations bénévoles privées à ses programmes, mais pour ce qui est de subvenir aux besoins des réfugiés, le rôle essentiel appartient aux gouvernements et aux organisations indépendantes. En dernière instance, le HCR dépend de la bonne volonté des Etats Membres, de leur appui et des ressources qu'ils lui fournissent. M. Boschwitz espère que cet appui ne se fera pas attendre et que le HCR pourra continuer d'apporter espoir et secours aux réfugiés partout dans le monde.

S. M. GALAL (Egypte) dit que, en qualité de membre de l'Organisation de l'unité africaine, l'Egypte a pris part à la décision de convoquer la conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe. L'Egypte appuie pleinement la Déclaration et le Plan d'action d'Oslo.

6. Si l'on veut résoudre le problème des réfugiés, il faut l'envisager sous ses vraies dimensions. La solution de ce problème exige une coopération authentique et efficace entre les pays du Nord et ceux du Sud de même qu'entre les pays donateurs et les pays qui accueillent sur leur sol un grand nombre de réfugiés. Il ne s'agit pas d'un problème propre à un seul Etat ou à une seule région mais d'un problème qui affecte l'ensemble de la communauté internationale. Il est nécessaire de dissocier les difficultés du tiers monde des conflits des grandes puissances, qui ne font qu'aggraver le problème des réfugiés. La délégation égyptienne espère que le climat de conciliation qui règne actuellement contribuera à soulager le sort des réfugiés et à faciliter la solution des nombreux problèmes que leur situation soulève.

7. Une approche novatrice et un esprit de coopération de la part des pays hôtes et des pays voisins également touchés par le problème des réfugiés auraient des effets extrêmement positifs à cet égard.

8. L'ampleur du problème et la tragédie humaine qui en résulte exigent une coopération universelle. Il faut une foi inébranlable dans les buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment dans le principe du droit de tous les peuples à l'autodétermination, sans distinction de couleur ou de race, y compris leur droit de choisir, librement et sans ingérence étrangère, leur système politique, économique et social. Il faut libérer des ressources supplémentaires pour résoudre le problème des réfugiés; mais, étant donné les difficultés auxquelles l'ONU doit déjà faire face, il est préférable de ne pas effectuer de ponctions supplémentaires dans son budget ordinaire.

9. M. SKIBSTED (Danemark) dit que la véritable protection des réfugiés réside dans la solution durable, que ce soit sous la forme du rapatriement volontaire, de l'intégration sur le plan local ou de la réinstallation dans un pays tiers. Le Haut Commissaire bénéficie du soutien de la communauté internationale dans les efforts qu'il déploie pour trouver des solutions de ce genre et peut s'appuyer sur une vaste gamme d'instruments juridiques nationaux et internationaux pour ce qui est de surveiller le respect, par les Etats, de leurs obligations à l'égard des réfugiés. Les Etats tendent à considérer différemment leurs obligations juridiques internationales selon qu'ils sont des pays d'origine, des pays de premier asile ou des pays de réinstallation. Le RCR, quant à lui, est chargé d'harmoniser ces vues différentes et ces intérêts antagonistes.

10. Il arrive que les pays d'origine nient avoir enfreint les libertés et les droits fondamentaux des réfugiés et déclarent que ceux-ci sont simplement partis à la recherche de meilleures conditions de vie. En pareil cas, la communauté internationale et le RCR doivent s'efforcer de garantir le retour de ces réfugiés dans des conditions de sécurité et leur droit de vivre libres dans leur pays

(M. Skibsted. Danemark)

d'origine. Les pays de premier asile, de leur côté, estiment souvent que la charge qu'ils supportent est disproportionnée et s'attendent, en particulier s'ils ont de nombreux réfugiés et des ressources limitées, à ce que la communauté internationale leur offre son aide et prévoie des zones de réinstallation. De leur côté, les pays de réinstallation sont confrontés à une tâche différente, mais tout aussi onéreuse sur le plan financier et difficile, qui consiste à intégrer des réfugiés d'origines ethniques et de milieux culturels différents. Il faut par conséquent s'efforcer, collectivement, d'équilibrer ces vues différentes.

11. Dans les pays d'origine, il faut tenter de créer des conditions propices au rapatriement tandis que, dans les pays de premier asile, il faudrait plutôt mettre l'accent sur le rapatriement, l'assistance financière et la réinstallation. Dans les pays de réinstallation, l'idéal serait d'allouer au RCR un nombre suffisant de zones de réinstallation. Il faut, par conséquent, que le nombre des pays qui sont, par tradition, des pays de réinstallation augmente afin de répartir le fardeau équitablement. On ne devrait pas s'attendre à ce qu'un pays qui fournit un nombre de zones de réinstallation en rapport avec sa capacité d'intégration accepte un nombre illimité de demandes d'asile. Il faudrait inviter tous les Etats Membres à fournir des zones de réinstallation au RCR afin d'inciter les personnes en quête d'asile à demander l'aide du Haut Commissariat au lieu de chercher asile par leurs propres moyens, car ces migrations incontrôlées ne font qu'entraver les efforts déployés pour créer des zones de réinstallation et nuisent aux réfugiés authentiques inscrits auprès du RCR, lesquels attendent souvent depuis des années un endroit où se réinstaller. Le RCR devrait également examiner la situation des réfugiés sur place cas par cas. Naturellement, c'est aux autorités nationales compétentes qu'il revient en dernier ressort de décider à qui elles souhaitent accorder l'asile sur leur territoire.

12. Une forte présence du RCR dans toutes les régions accueillant des réfugiés aiderait les Etats à répondre aux demandes de validation du statut de réfugié et d'autorisation de réinstallation à ce titre de même qu'à déterminer qui peut être considéré comme réfugié. Il faudrait également prévoir un plan mondial de réinstallation à l'intention des réfugiés qui, de l'avis du RCR, doivent être accueillis par un pays tiers. L'expérience passée prouve qu'un tel plan est réalisable et permettrait de mieux gérer les flux de réfugiés, ce dont ceux-ci seraient les premiers bénéficiaires.

13. Enfin la délégation danoise approuve la proposition qui consiste à convoquer une conférence internationale sur les réfugiés indochinois et espère que cette conférence parviendra à un consensus sur les questions relatives à la sauvegarde du premier asile, la détermination du statut de réfugié, le maintien de niveaux de réinstallation adéquats, le rapatriement, les départs organisés, le contrôle des départs illégaux et autres questions importantes.

14. M. TEEHANKKEE (Philippines) loue les efforts humanitaires, dépourvus de toute connotation politique, que déploie le RCR en faveur des réfugiés. L'évolution encourageante de la situation dans certaines régions du monde laisse espérer que l'on parviendra à résoudre quelques-uns des problèmes qui se posent dans ce domaine. Sur le continent africain, on assiste à un rapatriement massif - organisé

(M. Teehankee. Philippines)

ou spontané - des réfugiés. La Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe a sensibilisé l'opinion publique à la situation dans cette région, et la délégation philippine espère bien que les objectifs énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action de la Conférence seront atteints. Les accords de Genève sur l'Afghanistan ouvrent également la voie à un règlement du problème, jusqu'ici insoluble, des millions de réfugiés afghans. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le nombre des réfugiés qui ont regagné volontairement leur pays d'origine a augmenté considérablement. La conférence internationale prévue sur les réfugiés centraméricains constitue également un élément positif, et la délégation philippine espère que cette conférence réussira dans sa tâche. Tous ces faits confirment qu'il est possible de résoudre, si l'on fait preuve de bonne volonté, les problèmes et les crises engendrées par l'homme.

15. Cette évolution positive contraste vivement avec la grave situation des réfugiés dans la région de l'Asie du Sud-Est. Récemment, les ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont fait part à nouveau de leur grave préoccupation concernant l'afflux continu de réfugiés indochinois, de personnes déplacées et autres demandeurs d'asile dans la région de l'ANASE, situation qui risque de créer de graves difficultés pour les pays membres de l'Association et de mettre en péril la stabilité de la région.

16. Conscientes de la responsabilité collective de la communauté internationale et mues par un profond sentiment humanitaire envers le sort des réfugiés indochinois, les Philippines accordent depuis bientôt neuf ans un asile temporaire à des milliers de ces réfugiés. A ce sujet, M. Teehankee souhaite remercier le HCR, les autres organismes des Nations Unies, les pays donateurs et les organisations non gouvernementales de l'appui continu qu'ils accordent aux centres d'accueil de son pays. Ces centres ont été mis en place dans le but de fournir un refuge temporaire aux réfugiés indochinois jusqu'à ce que des solutions durables soient trouvées. Les pays de l'ANASE s'inquiètent de ce que certains pays appliquent de nouveaux critères restrictifs en matière de réinstallation, ce qui a incité les réfugiés à demeurer dans la région pour des périodes de plus longue durée. Certes, certains pays développés accueillent de grands nombres de réfugiés, mais l'idée du partage de la charge au niveau international ne semble pas susciter l'enthousiasme souhaité.

17. Les Philippines se joignent à leurs partenaires de l'ANASE pour demander que la conférence internationale sur les réfugiés indochinois bénéficie du soutien le plus large possible et espère que ladite conférence permettra de trouver des solutions globales et durables au problème des réfugiés de la région.

18. Mlle AIOUZE (Algérie) dit que les quatre décennies qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme ont amplement montré que l'action en faveur des réfugiés va de pair avec l'action en faveur d'une protection universelle des droits de l'homme. La délégation algérienne a noté avec satisfaction la récente déclaration du Haut Commissaire pour les réfugiés selon laquelle la relation fondamentale qui existe entre les droits de l'homme et les problèmes vécus par les réfugiés mérite d'être soulignée en cette année de commémoration de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

(Mlle Aiouze. Algérie)

19. La délégation algérienne souhaite également attirer l'attention sur la commémoration en 1989 du vingtième anniversaire de l'adoption par l'Organisation de l'unité africaine de la Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

20. La tâche du BCR devient de plus en plus complexe. La situation des réfugiés se caractérise souvent par le fait que les principes humanitaires internationalement acceptés sont souvent bafoués et que le principe du partage international des charges continue à être ignoré par de nombreux Etats. L'absence de solidarité non seulement exacerbe la situation des réfugiés mais rend également insoutenable le fardeau qui continue à peser sur les pays en développement qui accueillent ceux en quête d'asile malgré les graves difficultés économiques qu'ils connaissent. De nouveaux afflux de réfugiés vers ces pays confèrent toute son actualité au principe du partage équitable des charges; il est par conséquent indispensable de renverser les tendances actuelles. La mobilisation internationale permettra d'amorcer un processus pouvant aboutir à des solutions durables du problème des réfugiés et constituera également un apport déterminant pour le Haut Commissariat pour les réfugiés.

21. La délégation algérienne se félicite de l'assistance accordée par le Haut Commissariat aux réfugiés sahraouis en quête d'asile en Algérie dans l'attente de l'aboutissement du processus de décolonisation du Sahara occidental. L'Algérie entend poursuivre sa politique d'accueil et d'assistance aux réfugiés sahraouis et espère que le programme d'assistance qui leur est destiné sera poursuivi et renforcé tant que n'auront pas disparu les causes qui sont à l'origine de leur exode.

22. Après le succès remporté par la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe, il est temps de mettre en oeuvre la Déclaration et le Plan d'action de la Conférence. La délégation algérienne apporte son plein appui à la prochaine conférence sur les réfugiés en Amérique centrale et exprime le voeu que ce forum atteigne les objectifs qui lui sont assignés.

23. Mlle Aiouze réitère l'appui de sa délégation à l'action du HCR en ce qui concerne la promotion d'activités de développement en faveur des réfugiés. A ce sujet, la délégation algérienne appuie également la création d'un fonds de planification des projets qui intégrerait la notion de compatibilité de l'aide aux réfugiés et des plans de développement nationaux dans les pays d'asile du tiers monde. Il importe toutefois que le futur fonds soit alimenté par des ressources supplémentaires. Enfin, la délégation algérienne est convaincue que la question du couplage entre l'aide aux réfugiés et le développement devrait figurer à l'ordre du jour de la prochaine session du Sous-Comité chargé des questions administratives et financières.

24. Mme MOLOJWANE (Botswana) dit que le sort de plus de 12 millions de réfugiés dans le monde demeure une cause de malaise pour la communauté internationale. Elle invite celle-ci à faire des efforts concertés pour trouver des solutions au problème des réfugiés en s'attaquant à ses causes profondes.

(Mme Molojwane. Botswana)

25. En raison de sa situation géographique, le Botswana, qui a une frontière commune avec, notamment, la Namibie et l'Afrique du Sud, est extrêmement important pour les réfugiés d'Afrique australe. Depuis son indépendance en 1966, le Botswana a adopté pour politique d'accorder l'asile conformément à sa législation nationale et aux instruments internationaux pertinents. L'afflux de réfugiés dans le pays a coïncidé en général avec l'escalade des conflits dans les Etats voisins.

26. La seule zone d'installation de réfugiés existant au Botswana est située au nord-est du pays et sa population est essentiellement d'origine rurale. Grâce à différents programmes d'assistance, des équipements collectifs et des services y ont été mis en place afin de pourvoir aux besoins des réfugiés dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'approvisionnement en eau et de l'hygiène. Ceux-ci de leur côté, participent à plusieurs projets de formation et d'autosuffisance. Pour ce qui est du petit nombre de réfugiés vivant dans des zones urbaines du pays, la majorité d'entre eux sont économiquement actifs et subviennent, à des degrés divers, à leurs propres besoins.

27. La représentante du Botswana tient à remercier le bureau du RCR créé dans son pays en 1966 pour ses programmes d'assistance qui visent à répondre aux besoins essentiels des réfugiés, à promouvoir l'intégration locale et à faciliter le rapatriement librement consenti ainsi que le transit des réfugiés. Le bureau a également financé des services de conseils pour les réfugiés.

28. Mme Molojwane remercie également le RCR, le PNUD et les pays nordiques, qui ont rendu possible la tenue de la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe.

29. M. Jativa (Equateur) prend la présidence.

30. M. FORTIER (Canada) dit que de nouvelles migrations massives en Afrique et au Moyen-Orient sont venues raviver l'urgence des efforts collectifs pour répondre à l'incessante tragédie des réfugiés. Bien que les Etats aient le devoir de s'attaquer aux causes profondes des mouvements de réfugiés, dans le cas des situations existantes dont les causes profondes ne peuvent être réglées, ils doivent tout d'abord respecter le principe du premier asile et concerter par la suite leurs efforts en vue d'une solution internationale adéquate. Pour les pays de premier asile d'Afrique et d'Asie, déjà aux prises avec leurs propres problèmes de développement, c'est là un fardeau supplémentaire. La communauté internationale doit faire des contributions généreuses tant au niveau de la réinstallation qu'au niveau de l'aide financière.

31. Le RCR a besoin d'un appui important. En 1988, le Canada, voulant montrer qu'il est conscient de l'aggravation de la crise des réfugiés et de la charge extraordinaire qu'impose au RCR l'augmentation générale du nombre des réfugiés portera sa contribution à 25 millions de dollars. Le Canada souscrit pleinement aux stratégies appliquées par le Haut Commissaire pour renforcer les activités de développement et d'aide aux réfugiés du RCR, par le biais d'une collaboration efficace avec les divers organismes de développement. Il préconise depuis longtemps la mise en place d'un système international de coopération pour le

(M. Fortier, Capada)

recensement et la protection des réfugiés et il a fait de la collaboration avec d'autres pays et avec le BCR, le fondement même de ses programmes en faveur des réfugiés. Il contribue activement aux programmes destinés à promouvoir des solutions durables; il est un important bailleur de fonds et un grand pays de réinstallation. Il appuie fermement les efforts déployés pour faire prévaloir les normes de protection existantes, de même que la campagne d'information du BeR destinée à sensibiliser le public à la grande complexité des multiples aspects de la situation actuelle.

32. Il se félicite tout particulièrement des efforts faits pour aider les femmes réfugiées et de l'accent mis par le BCR dans la planification et l'élaboration de son programme, sur les besoins particuliers de ces dernières, de même que de son soutien au programme canadien spécial de réinstallation des femmes. Une priorité très élevée doit être accordée aux programmes permettant d'assurer protection et assistance aux femmes et aux enfants, et c'est donc avec satisfaction que la délégation canadienne accueille la publication par le BCR de directives globales concernant les enfants réfugiés. Enfin, elle félicite le Haut Commissaire pour l'évolution très positive de la gestion et de l'administration du BCR, qui lui a permis de contribuer plus efficacement à améliorer le sort des réfugiés du monde.

33. M. VAN DER KOOI (Pays-Bas) juge encourageant le fait que des conflits politiques sont en voie de règlement, ce qui ouvre des perspectives pour ce qui est du rapatriement des réfugiés, le rapatriement étant parmi les solutions durables celle qui paraît la plus souhaitable. Il est paradoxal que ce ne soit pas seulement les nouveaux courants de réfugiés qui grèvent les ressources dont dispose le HCR et que des perspectives encourageantes, comme celle d'un rapatriement à grande échelle, aient les mêmes effets. La communauté internationale doit trouver le moyen de fournir des ressources supplémentaires au RCR et l'aider à préserver sa viabilité et sa stabilité financière à long terme. Elle doit examiner, de façon concertée, l'évolution des différentes composantes de la question des réfugiés, notamment les solutions durables et leurs implications pratiques.

34. A cet égard, la délégation néerlandaise soutient l'approche active et globale que le BCa cherche à faire prévaloir. Il est cependant nécessaire que celui-ci établisse une étroite collaboration avec ses partenaires, en particulier avec les organisations non gouvernementales, et qu'il soit procédé à une répartition des tâches avec d'autres organisations intergouvernementales. Le Haut Commissariat doit en outre étudier toutes les possibilités d'encourager l'association du Haut Commissariat avec des institutions bénévoles et des organisations non gouvernementales. Le principal rôle du HCR est de faciliter, coordonner et stimuler l'aide aux réfugiés. Le recours à des partenaires pour l'exécution des projets contribue à améliorer l'infrastructure dans les pays intéressés et à élargir la base de l'aide aux réfugiés. Cela permet également au Haut Commissariat de conserver une structure aussi souple que possible et lui donne la possibilité d'accorder une attention plus grande aux importantes questions de politique, telles que celle de la protection.

(M. Van Der Kooij, Pays-Bas)

35. Avec un budget croissant, dont le montant est comparable à celui de l'Organisation des Nations Unies elle-même, le BCR devra accepter de voir assigner un rôle plus important à son comité exécutif, ce qui ne pourra qu'améliorer la prise des décisions. Les questions d'administration devraient être traitées conformément aux règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies et suivant l'avis d'organes qualifiés des Nations Unies tels que le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et non en vertu de dispositions spéciales.

36. La délégation néerlandaise note avec satisfaction que le Haut Commissariat accorde une attention plus grande à la protection des réfugiés. Elle est extrêmement préoccupée par le nombre croissant des violations du principe fondamental du non-refoulement. Ce qu'il faut, c'est trouver le moyen d'améliorer la protection dans la pratique et non d'un point de vue théorique en élargissant les définitions. De plus, la protection des réfugiés et la recherche de solutions durables doivent aller de pair. Les Pays-Bas ont déjà proposé que l'examen de telles solutions soit confié à un groupe de travail à composition non limitée qui serait créé sous les auspices du Haut Commissaire. Les groupes de travail composés de pays directement intéressés, réunis sous les auspices du BCR, se sont montrés très efficaces pour ce qui est de trouver des formules globales comportant à la fois des solutions durables et des mesures de protection. Dans ce contexte, la délégation néerlandaise attache un grand intérêt aux projets de conférences sur les réfugiés d'Amérique centrale et d'Indochine.

37. Il est regrettable que le Comité exécutif n'ait pu parvenir à un accord sur l'adoption du projet de conclusion du HCR concernant les mouvements irréguliers de réfugiés et de demandeurs d'asile. En revanche, il est satisfaisant de noter que le processus de consultation entre le BeR et plusieurs pays occidentaux a permis au BCR de mieux comprendre la nature des problèmes qui se posent en Europe.

38. Les Pays-Bas notent avec satisfaction l'attention spéciale accordée par le BCR aux femmes et aux enfants réfugiés, qui constituent le groupe le plus vulnérable de la population mondiale des réfugiés. Ils espèrent que le Haut Commissariat mettra en oeuvre, dès que possible, les directives relatives aux femmes réfugiées, en particulier celles qui concernent la protection de ces dernières.

39. La délégation néerlandaise soutient les efforts faits par le Comité exécutif pour parvenir à un consensus international dans le domaine de l'aide aux réfugiés et du développement; l'Assemblée générale devrait faire siennes les conclusions et décisions de la trente-neuvième session du Comité exécutif. Associer l'aide aux réfugiés et l'aide au développement structurel est un impératif. A cet égard, il est très encourageant de noter que les pays hôtes et les pays d'origine s'engagent maintenant à élaborer des politiques qui bénéficieront aux nationaux, aux rapatriés et aux réfugiés. Cette question devrait recevoir la plus grande attention à tous les niveaux, y compris de la part des organes directeurs des organismes de développement, et faire l'objet d'une coordination sur le terrain. Les efforts que déploie le BCR pour resserrer sa coopération avec les organismes de développement et les donateurs bilatéraux en vue de lier l'assistance aux réfugiés et aux rapatriés aux projets de développement structurel continueront de recevoir l'appui des Pays-Bas.

40. M. STROHAL (Autriche) déplore que les problèmes mondiaux engendrent, année après année, de nouvelles situations caractérisées par des afflux de réfugiés. Ces situations qui sont source de souffrances et de privations pour un nombre croissant d'être humains exigent que la communauté internationale déploie des efforts concertés pour y remédier. Par ailleurs, il est rassurant de constater que l'évolution politique dans certaines parties du monde laisse augurer des solutions durables du problème des réfugiés par un biais en particulier du rapatriement librement consenti. En s'efforçant de trouver des solutions politiques, les parties intéressées et le Secrétaire général des Nations Unies contribuent de façon décisive à éliminer les causes profondes qui ont incité des millions de personnes à fuir leurs foyers. Il faut espérer que ces efforts conduiront à des solutions rapides et serviront d'exemple à d'autres régions du monde.

41. La Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe a permis d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les souffrances du continent africain. Seule la coopération internationale peut contribuer à améliorer le sort de ceux, de plus en plus nombreux, qui sont dans cette situation. Le Gouvernement autrichien juge remarquable l'assistance que les Etats africains fournissent aux réfugiés d'Afrique australe qui ont dû quitter leurs foyers; les efforts qu'ils déploient mettent en évidence la nécessité d'une solidarité internationale avec les Etats africains qui accueillent des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées. La Déclaration et le Plan d'action d'Oslo ont aussi contribué à relancer le débat sur l'importante question de l'aide aux réfugiés et du développement. Les conclusions et décisions du Comité exécutif du BCR soulignent le rôle important que jouent les organisations et institutions orientées vers le développement ainsi que les organisations non gouvernementales, dans l'exécution des programmes bénéficiant aux réfugiés.

42. L'Autriche est favorable à la convocation de conférences sur les réfugiés d'Amérique centrale et d'Indochine. Si, pour des raisons d'économie, il n'y a pas lieu d'encourager la prolifération de conférences internationales, en revanche, de telles conférences peuvent, si elles sont préparées avec soin et s'accompagnent d'une authentique volonté politique contribuer de façon décisive à la solution des problèmes liés à la situation des réfugiés.

43. L'Autriche, qui est depuis toujours un pays de premier asile, a connu un accroissement considérable du nombre des demandes d'asile au cours des trois dernières années. Le représentant de l'Autriche tient à préciser que les accords conclus entre l'Autriche et des pays d'Europe de l'Est concernant l'abolition des visas de tourisme n'ont entraîné aucune augmentation du nombre des demandeurs d'asile. Certains pays d'Europe de l'Est, soucieux d'appliquer les principes de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ont adopté une politique plus libérale en ce qui concerne les voyages à l'étranger de leurs nationaux. Si quelques touristes d'Europe de l'Est ont décidé de demander l'asile, très peu nombreux sont ceux qui ont obtenu le statut de réfugié. Bien que l'Autriche reçoive une aide inestimable et bénéficie de la coopération des principaux pays de réinstallation, le fardeau demeure considérable. Elle reste néanmoins fidèle à sa tradition humanitaire et à sa politique d'asile.

(M. Strohal, Autriche)

44. Comme on le sait, **il existe un lien étroit** entre la protection des droits de l'homme et la protection des **réfugiés**; or, malgré **quelques progrès dans** ce domaine, les **principes** et les normes fondamentales applicables au traitement des réfugiés continuent de faire l'objet de violations dans de nombreuses parties du monde. **Au** nombre de ces violations **figurent** le non-respect des principes de l'asile et du non-refoulement, les atteintes **aux** droits et à la sécurité des réfugiés et des demandeurs d'asile, et les attaques militaires ou armées contre des camps et des colonies de **réfugiés**. La protection des réfugiés à l'échelon international doit demeurer **ferme** et efficace. A cet égard, la délégation autrichienne accueille avec **satisfaction** la récente conclusion du Comité **exécutif** sur la solidarité internationale et la protection des réfugiés.

45. Elle se félicite de ce **que** le Haut Commissariat accorde une attention accrue, en matière d'assistance et de protection internationale, **aux** groupes les plus vulnérables, en particulier **aux** femmes et **aux** enfants réfugiés et espère qu'il poursuivra ses efforts en faveur de ces groupes.

46. M. SOBANDLA (Swaziland) dit **que** les facteurs **qui** sont à l'origine des **flux** de réfugiés varient d'une région à l'autre et sont parfois très complexes. La délégation swazie juge encourageants les faits **nouveaux** **qui** se sont produits récemment **dans** les relations internationales. Elle est persuadée, en effet, **que** l'un des moyens les plus efficaces de résoudre le problème des réfugiés est de s'attaquer à ses causes profondes. Le Swaziland voit également dans la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe une source d'encouragement.

47. L'abolition de **l'apartheid** contribuerait considérablement à atténuer le problème des réfugiés en **Afrique** australe. Le nombre des personnes identifiées **dans** cette région comme étant des réfugiés, des rapatriés ou des **personnes** déplacées est trop élevé pour **que** les pays en développement de la région, **qui** n'ont pas une économie solide, puissent en assumer la charge. Malgré leurs maigres ressources, les pays d'Afrique australe ont pourtant respecté fidèlement leur obligation de fournir **un** asile **aux** vrais réfugiés. Il faut donc espérer **que** les objectifs de la Déclaration et du Plan d'action d'Oslo pourront être atteints.

48. Le Swaziland invite les Etats Membres à poursuivre la recherche de solutions rapides et concrètes pour faire face à l'accroissement **sans** précédent de la population de réfugiés. La négociation politique et le dialogue jouent **un** grand rôle pour ce **qui** est d'aplanir les difficultés et de réduire les tensions, comme le montre **d'ailleurs** l'évolution favorable **qui** se dessine en Amérique latine et dans les Caraïbes **ainsi** qu'en Afghanistan. L'attention constante **que** le BCR accorde au sort des réfugiés a sensibilisé la plupart des nations et des gouvernements à cette question, ce **qui** **explique** pourquoi, **dans** certaines régions, le problème a perdu de son ampleur. Le Swaziland espère qu'une attention accrue sera accordée à la situation des réfugiés **dans** le Sud-Est asiatique **qui** doit être surveillée de près. En effet, **il** existe, dans les pays d'accueil de la région, une tendance inquiétante à considérer les réfugiés indochinois non pas comme d'authentiques réfugiés, mais comme des **immigrants** économiques **qui** mettent en péril la survie économique des ressortissants.

(M. Sobandla. Swalilapd)

49. Le Swaziland rend hommage au HCR et aux autres organismes qui ont reconnu l'ampleur du problème des réfugiés en Afrique, problème qui s'est encore aggravé au cours de l'année écoulée. et qui ont augmenté leur aide en conséquence. Il se félicite aussi du dialogue productif qui s'est établi avec des États d'Amérique du Nord et d'Europe pour tenter de régler à l'amiable le problème des réfugiés.

50. Petit pays en développement. le Swaziland a. au total. 34 000 réfugiés enregistrés. dont certains ont été réinstallés dans une zone rurale située dans le sud-est du pays. Trois mille autres réfugiés sont en train d'être hébergés dans un centre d'accueil et 12 000 ont été installés le long de la frontière entre le Swaziland et le Mozambique. Le nombre des réfugiés non enregistrés est estimé à 100 000. Pour le Swaziland, petit pays sans littoral d'environ 17 000 kilomètres carrés dont la population totale est de 706 000 habitants. le manque de terres est devenu, un problème majeur avec l'arrivée d'un nombre accru de réfugiés. Le surpeuplement a des répercussions directes sur la production agricole. qui constitue la principale source de revenus du pays. Les problèmes de sécurité intérieure et extérieure se sont également aggravés et le niveau de la criminalité a augmenté. Le HCR, le Programme alimentaire mondial. la Fédération luthérienne mondiale et CARITAS, ainsi que le Gouvernement swazi et des organisations non gouvernementales locales fournissent d'importants secours d'urgence. Toutefois. et bien qu'il soit conscient de ses obligations morales et internationales. le Swaziland se voit contraint de demander une assistance extérieure ainsi que le partage de la charge que représente le problème des réfugiés.

51. M. AZAMBUJA (Brésil) dit que les changements intervenus sur la scène internationale en 1988 ont mis en lumière les liens étroits et nombreux qui existent entre les crises régionales ou locales et les courants de réfugiés.

52. La situation des réfugiés en Amérique centrale est non seulement la conséquence des conflits dans cette région. mais également un facteur qui les aggrave. Aussi. l'existence de nombreux réfugiés et personnes déplacées est-elle un élément essentiel qui doit être pris en considération dans le processus de paix à l'échelon régional. A cet égard. le Gouvernement brésilien participera à la conférence internationale sur les réfugiés centraméricains qui doit se tenir à Guatemala en mai 1989. A sa trente-neuvième session. le Comité exécutif du HCR a pris une mesure opportune en adoptant par consensus une décision approuvant la tenue de la conférence précitée.

53. La délégation brésilienne réitère sa solidarité avec les pays africains qui ont été touchés par le problème des réfugiés et des personnes déplacées et souligne l'attitude méritoire des pays d'asile africains qui. en dépit de leurs graves difficultés économiques. ont offert une hospitalité généreuse aux réfugiés des pays voisins. Dans ce contexte. les activités organisées pour donner suite à la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique sont essentielles. en particulier les initiatives visant à lier les programmes d'assistance en faveur des réfugiés aux activités orientées vers le développement. Le Brésil. qui a participé à la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés. rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe. attache la plus grande importance à la mise en oeuvre sans délai du Plan d'action d'Oslo.

(M. Azambuja, Brésil)

54. Le Gouvernement brésilien note avec satisfaction que le Comité exécutif s'est constamment efforcé de rechercher des solutions durables aux problèmes de milliers de réfugiés tout en cherchant à résoudre avec la même ardeur les nouvelles situations qui surgissent dans ce domaine ainsi que les situations déjà anciennes qui s'aggravent. Il se félicite également de la décision prise par le Comité exécutif d'ouvrir les réunions de ses deux sous-comités et les réunions informelles à la participation, en qualité d'observateurs, d'autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

55. La question des réfugiés ne peut être résolue que sur le plan international et les efforts déployés à cette fin doivent s'inscrire dans le cadre des mécanismes internationaux qui ont été mis en place au cours des dernières décennies. L'interdépendance entre un cadre institutionnel et la volonté de coopérer constitue un aspect fondamental de l'Organisation des Nations Unies que reflètent pleinement les activités du BCR.

56. Mme SEMAMBO-KALEMA (Ouganda) se dit très préoccupée par l'augmentation de la population de réfugiés en Afrique. Pays en développement, les pays africains connaissent de graves problèmes économiques, aussi ont-ils besoin de toute l'assistance internationale possible pour répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique.

57. L'Afrique australe compte quelque 5,4 millions de réfugiés, rapatriés ou personnes déplacées, conséquence directe de la domination et de l'oppression continues des peuples d'Afrique australe et de Namibie par le régime d'apartheid d'Afrique du Sud. Pour cette raison, l'Ouganda approuve la Déclaration et le Plan d'action adoptés par la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe et espère que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de l'OUA prendront des mesures pour assurer leur mise en oeuvre. L'Ouganda espère que des conférences internationales similaires seront organisées dans d'autres régions du monde.

58. En Amérique centrale, si le nombre total de réfugiés a diminué, la mise en oeuvre du programme de rapatriement continue de représenter une lourde tâche pour le BCR. Les efforts renouvelés en faveur de la paix dans la région ont grandement contribué à faciliter ces mouvements de rapatriement. En Afghanistan, suite aux accords de Genève, il y a lieu d'espérer que le BeR sera à même, après le retrait des troupes étrangères, de mettre en oeuvre un grand programme de rapatriement en faveur des réfugiés afghans. En Asie du Sud-Est, il faut trouver d'urgence une solution durable aux problèmes des réfugiés vietnamiens et kampuchéens.

59. Les attaques militaires et armées qui se poursuivent contre des camps et zones d'installation de réfugiés en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique du Sud ont encore ajouté aux épreuves que subissent les réfugiés, notamment les femmes et les enfants, et demeurent une source de préoccupation pour la communauté internationale.

(Mme Semambo-Kalema, Ouganda)

60. La **délégation ougandaise** partage l'inquiétude **exprimée** par le Haut Commissaire **aux paragraphes 1 à 22** de son rapport (A/43/12); de nombreux Etats ont adopté des mesures, ou **renforcé** celles **qui existent déjà**, tendant à limiter l'**entrée** des demandeurs d'asile. Il est fort **regrettable** que certains gouvernements, **soucieux** d'apaiser leurs **fanatiques**, aient **appliqué** ces mesures principalement **aux** réfugiés **venant** de **pays** en développement.

61. Il **n'existe** à l'heure actuelle aucun mécanisme international permettant de fournir une assistance **aux** personnes déplacées **dans** leur propre pays; aussi faut-il espérer **que** l'Organisation des Nations Unies trouvera rapidement une solution à ce problème.

62. Le Gouvernement ougandais continue d'avoir pour politique d'octroyer l'asile **aux** réfugiés **venant** de **pays** limitrophes, mais **il ne** peut accepter **que** son territoire soit utilisé pour mener des activités subversives contre ses voisins. Le strict respect des droits de l'homme et des lois constitue le fondement de la **politique** du Gouvernement ougandais actuel, **qui a** clairement fait savoir **que** tout Ougandais était libre de **regagner** son foyer. **Dans** le même esprit, une amnistie a été accordée à nombre de **ceux qui**, auparavant, avaient combattu le Gouvernement. **En** conséquence, comme le Haut Commissaire l'a fait observer, le rapatriement le plus important **qui** ait eu lieu en 1987 a été celui, organisé ou spontané, de 81 000 réfugiés ougandais. La délégation ougandaise **exprime** sa reconnaissance au RCR et **aux** autres institutions **qui** ont offert leur assistance pour la réinstallation de ces rapatriés.

63. **En** conclusion, la délégation ougandaise considère **que** le rapatriement librement consenti représente, certes, un élément essentiel dans la recherche d'une solution **aux** problèmes des réfugiés mais **qu'il** est **néanmoins** indispensable d'éliminer les causes fondamentales de ces problèmes si l'on veut parvenir à une **paix** et à une sécurité durables dans **quelque** région **que** ce soit.

64. **Mme ZINDOGA** (Zimbabwe) fait observer **que** les **flux** massifs de réfugiés sont un phénomène mondial d'une **importance** majeure. Elle note toutefois avec satisfaction **que** les pays intéressés d'Asie du Sud-Est s'efforcent, de concert avec le RCR, de trouver les moyens de résoudre le problème des réfugiés dans cette région et espère **qu'une** conférence internationale sur la situation **tragique** des réfugiés indochinois se tiendra dans un proche avenir. La délégation zimbabwéenne se félicite par ailleurs du succès de la politique du rapatriement librement consenti en Amérique centrale et espère **que** la conférence sur les réfugiés centraméricains se tiendra bien **en** mai 1989, comme prévu, afin **que** des solutions durables puissent être élaborées. Cela est d'autant plus nécessaire **que** les cyclones **qui** ont eu lieu récemment dans la région ont encore aggravé le problème des réfugiés.

65. La délégation zimbabwéenne est préoccupée par l'**afflux** croissant, au cours des derniers mois, de réfugiés **afghans** vers le Pakistan et par le nombre de réfugiés fuyant les inondations au **Banladesh**, pays **qui** n'est pas **en** mesure de faire face à une telle catastrophe. **Mme** Zindoga exhorte la communauté internationale à venir généreusement en aide à ce pays.

(Mme Zindoga, Zimbabwe)

66. Au Moyen-Orient, les souffrances des réfugiés palestiniens et arabes continuent; aussi espère-t-elle qu'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient se tiendra dès **que** possible. Elle se félicite également de la reprise des pourparlers intercommunautaires à Chypre, car **il** est urgent **que** les réfugiés chypriotes puissent regagner librement leurs foyers.

67. L'Afrique est la région la plus touchée par l'accroissement du nombre des réfugiés **qui**, au cours de l'année écoulée, a atteint le chiffre de 800 000, dont 260 000 réfugiés soudanais ayant cherché asile dans le sud-ouest de l'Ethiopie. Le Zimbabwe lance un appel **à** la communauté internationale pour qu'elle continue de fournir des secours d'urgence sous forme de vivres et de moyens de transport.

68. **Il** est encourageant de noter **que** la politique de rapatriement menée en Ouganda pour assurer le retour des Ougandais se trouvant dans les pays voisins a partiellement réussi. En Afrique australe, toutefois, la situation se détériore rapidement, des masses de réfugiés mozambicains continuant de chercher asile dans les pays voisins. A lui seul, le Zimbabwe a accordé l'asile à près de 200 000 réfugiés mozambicains **qui** sont soit logés dans des camps, soit hébergés dans des abris de fortune disséminés à travers le pays.

69. L'ampleur de la tragédie des réfugiés et des personnes déplacées dans la région a été perçue par la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe. La Déclaration et le Plan d'action adoptés lors de la Conférence énumèrent les domaines dans lesquels la **communauté** internationale doit engager une action prioritaire et invitent instamment celle-ci à promouvoir et à mettre en oeuvre des projets de développement en faveur des réfugiés, des personnes déplacées et des pays d'accueil. L'on ne soulignera jamais assez combien **il** est nécessaire de lier l'aide humanitaire au développement économique. **Il** ne faut pas **que** la présence de réfugiés et de personnes déplacées entrave le développement économique et perpétue un état de dépendance. La délégation zimbabwéenne souscrit à l'appel lancé par la Conférence au Secrétaire général, pour qu'il tienne des consultations en vue de fournir une assistance **aux** personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, car **il** n'existe à l'heure actuelle aucun arrangement destiné à répondre **aux** besoins de ces personnes. Elle exprime sa gratitude à l'Australie, au Canada, au Etats-Unis d'Amérique, au Gabon, au Ghana, à Maurice, au Niger, au Royaume-Uni, au Zaïre et au Fonds pour l'Afrique, **qui** ont fourni des contributions en espèces à la Conférence.

70. Le problème des réfugiés et personnes déplacées en Afrique australe ne pourra être résolu **que** lorsque l'apartheid aura été complètement éliminé. C'est pourquoi le Zimbabwe lance un appel **aux** membres du Conseil de sécurité **qui** ont protégé l'Afrique du Sud par leur veto pour qu'ils cessent d'entraver les efforts déployés pour imposer des sanctions obligatoires contre ce pays.

71. Mme ARUNGU-OLENDE (Kenya) dit que lorsque les différents instruments internationaux relatifs aux réfugiés ont été élaborés, on n'a pas prévu que certains Etats chercheraient à les interpréter de façon restrictive ou accorderaient la préférence à certains groupes de réfugiés par rapport à d'autres. On supposait alors que la charge continuerait d'être répartie entre les membres de la communauté internationale et que les pays seraient en mesure de faire face aux afflux de réfugiés.

72. A l'époque, les réfugiés étaient dans leur majorité des hommes bien portants fuyant les persécutions et la guerre et laissant derrière eux, souvent, leurs familles. On ne voyait pas alors des millions d'enfants, de femmes, d'handicapés et de vieillards traverser les frontières à la recherche de la paix, ni une classe éduquée partir à l'étranger en quête d'une vie meilleure. On n'imaginait pas alors que la faim, la pauvreté et la sécheresse pourraient être les causes fondamentales d'exodes massifs et la politique d'oppression et de déstabilisation du régime d'apartheid n'avait pas encore les dimensions qu'elle revêt aujourd'hui. Tous ces facteurs entrent en jeu à l'heure actuelle de sorte que le problème des réfugiés dans le monde entier est devenu de plus en plus complexe. Le RCR doit donc remplir ses fonctions d'une manière différente tout en s'en tenant au mandat qui lui a été conféré à l'origine.

73. Il faut reconnaître que les instruments internationaux et les structures juridiques nationales ne permettent pas de résoudre pleinement le problème des réfugiés. La protection des réfugiés dépend, en dernière instance, du comportement moral des nations et de la volonté politique des Etats d'assurer à ces derniers un traitement convenable, d'élaborer et d'appliquer à leur égard des pratiques humaines et d'assumer leurs responsabilités vis-à-vis d'eux sur le plan social. Cette dimension morale est ce qui confère au RCR son caractère unique parmi les organisations internationales et rend sa tâche souvent extrêmement difficile. Les Etats parties aux divers instruments relatifs aux réfugiés doivent, dans le cadre de leur coopération traditionnelle avec le RCR, trouver et maintenir cette dimension morale tout en s'efforçant de rechercher les causes profondes de la question des réfugiés et de trouver des solutions durables aux problèmes que celle-ci soulève.

La séance est levée à 12 h 40.